

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2025 – DPAT / T-114

portant interdiction et réglementation de la circulation routière

VOIE	R.D. 31 Bis – R.D. 661
P.R.	RD 31Bis ⇒ PR 0 + 000 au PR 12 + 210 RD 661 ⇒ PR 19 + 900 au PR 21 + 000
COMMUNES	FORBACH – GROSBliederSTROFF – SARREGUEMINES
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2025</i> • Travaux de fauchage mécanique et manuel des bretelles dans les échangeurs de la RD31 Bis et de la RD 661.
DATES	• Du lundi 11 août au vendredi 29 août 2025.
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure de 8h30 à 18h00 de la circulation routière sur les bretelles de chaque échangeur concerné, avec une déviation par l'échangeur suivant. • Neutralisation de voie de droite sur la section courante.
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier, de coupure et de déviation à la charge du Département - UTT de FORBACH-SAINT AVOLD ou UTT de SARREGUEMINES-BITCHE

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure en journée de 8h30 à 18h00 de la circulation routière sur les bretelles de l'échangeur concerné par les travaux.
La déviation se fera par l'échangeur suivant.

Les fermetures de bretelles pour chaque échangeur de la RD 31Bis (sens 1 ou 2) ou de la RD 661 (sens 1 ou 2) se feront suivant l'avancement du chantier.

RD 31Bis (sens 1) : - Echangeur Grosbliedestroff - Echangeur Rouhling - Echangeur Behren-Bousbach - Echangeur Technopole	RD 31Bis (sens 2) : - Echangeur Technopole - Echangeur Bousbach - Echangeur Rouhling-Grosbliedestroff
RD 661 (sens 1) : - Echangeur Ippling - Echangeur Rouhling - Echangeur Grosbliedestroff	RD 661 (sens 2) : - Echangeur Grosbliedestroff - Echangeur Rouhling - Echangeur Ippling - Echangeur Roterspitz

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de FORBACH-BOULAY, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREGUEMINES et aux Maires des Communes de FORBACH, BEHREN-LES-FORBACH, FOLKLING, GROSBLIEDERSTROFF, SARREGUEMINES, pour information.

METZ, le 05 / 08 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi

Laurent DUFLOT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2025 – DPAT / T-114

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
- Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale B.P. 41072 - 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui
le concerne.
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de SARREGUEMINES, pour exécution en ce qui
le concerne.
- 5 MM. Les Maires des Communes de : FORBACH, BEHREN-LES-FORBACH, FOLKLING,
GROSBLIEDERSTROFF, SARREGUEMINES, pour information.
contact@mairie-forbach.fr accueil.mairie@ville-behren.fr mairie@folkling.fr
mairie@grosbliederstroff.fr courrier@mairie-sarreguemines.fr

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD + U.T.T. de
SARREGUEMINES – BITCHE + DPAT/DRM/SDER/CORD57
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
Chrono SDER

METZ, le 05 / 08 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi

Laurent DUFLOT